



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE LA CHARENTE**



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DES DEUX-SEVRES**



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE LA HAUTE-VIENNE**



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

<b>La Préfète de la Vienne</b> Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite Chevalier du Mérite Agricole	<b>La Préfète de la Charente</b> Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite	<b>Le Préfet des Deux-Sèvres</b> Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite
<b>Le Préfet de la Haute-Vienne</b> Chevalier de l'ordre national du Mérite		<b>La Préfète de l'Indre-et-Loire</b> Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté conjoint**  
portant sur l'organisation administrative  
de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation  
du territoire à risque important d'inondation  
de Châtellerault-Poitiers

**Vu** la directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L.566-8, R.566-14 à R.566-16 relatifs à l'élaboration des stratégies locales pour les territoires dans lesquels il est identifié un risque d'inondation important ;

**Vu** la loi n°2010-788 du 13 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

**Vu** le décret n°2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R.566-4 du code de l'environnement ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 7 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation ;

**Vu** l'arrêté du Préfet de la région Centre, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, en date du 21 décembre 2011, portant sur l'évaluation préliminaire des risques inondation du bassin Loire-Bretagne ;

**Vu** l'arrêté du Préfet de la région Centre, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, en date du 26 novembre 2012, arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Loire-Bretagne ;

**Vu** l'arrêté du Préfet Coordonnateur de Bassin en date du 18 mars 2014 arrêtant les cartes des surfaces inondables et des risques sur le TRI du secteur de Châtellerault ;

**Vu** l'arrêté du Préfet Coordonnateur de Bassin en date du 30 mars 2016 modifiant l'arrêté du 20 février 2015 établissant la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires dans lesquels il est identifié un risque d'inondation important sur le bassin Loire-Bretagne;

**Vu** l'arrêté du Préfet Coordonnateur de Bassin en date du 22 octobre 2018 fixant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Loire-Bretagne et portant abrogation de l'arrêté du 26 novembre 2012 établissant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Loire-Bretagne ;

**Vu** l'arrêté n°20-190 du Préfet Coordonnateur de Bassin en date du 15 décembre 2020 fixant les modalités d'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation sur le territoire à risque important d'inondation de Châtellerault-Poitiers ;

**Considérant** la nécessité de définir l'organisation administrative de la SLGRI suite à la modification du périmètre du territoire à risque important d'inondation de Châtellerault par extension du périmètre au secteur de Poitiers par arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 22 octobre 2018 ;

**Sur** proposition de Madame la Préfète de la Vienne,

## **ARRÊTENT**

### **Article 1<sup>er</sup> : objet**

La stratégie locale de gestion du risque inondation identifie les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde visant à réduire les conséquences pour la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique associées aux inondations en priorité dans le territoire à risque important d'inondation.

La stratégie locale de gestion du risque d'inondation relève du cadrage de la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation et du plan de gestion du risque inondation élaboré à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Elle est élaborée par les acteurs locaux nommés parties prenantes.

La stratégie locale a vocation à être déclinée de façon opérationnelle via un ou des programmes d'actions élaborés sur la base de la stratégie locale et des mesures qu'elle identifie. Ces programmes d'actions définissent une liste d'actions précises à mener, leur maîtrise d'ouvrage ainsi que leur modalité de mise en œuvre. Les Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) sont des outils privilégiés à mettre en œuvre.

## **Article 2 : gouvernance**

L'organisation administrative de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) à élaborer sur le territoire à risque important d'inondation de Châtelleraut-Poitiers est fixée comme suit :

- préfet coordonnateur de la SLGRI : préfet de la Vienne ;
- structure porteuse de la SLGRI, pilotage et animation de la démarche : Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) ;
- service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la SLGRI et co-pilote de la démarche : direction départementale des territoires de la Vienne (DDT86).

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle Aquitaine et la préfecture de la Vienne apporteront leur appui à la direction départementale des territoires de la Vienne (DDT86).

L'EPTB Vienne est chargé de l'animation de la démarche tant pour la phase d'élaboration, que celles de mise en œuvre et de suivi de la SLGRI.

À ce titre, il assurera notamment le secrétariat du comité de pilotage mentionné à l'article 5 en lien avec la DDT86.

## **Article 3 : périmètre de la SLGRI**

Le périmètre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation de Châtelleraut-Poitiers est établi sur la base des limites hydrographiques du bassin de la Vienne depuis la confluence Vienne/Issoire (bassin versant de l'Issoire exclu) jusqu'à la confluence Vienne/Creuse et intègre le bassin du Clain dans sa totalité.

En conséquence, les communes dont une partie de la surface communale est comprise dans ces bassins versants sont intégrées au périmètre de la SLGRI Vienne/Clain, exceptées les communes d'Avon, Exireuil, Pamproux et Soudan qui, pendant la consultation, ont formulé par délibération leurs intentions de ne pas être intégrées à ce périmètre.

La carte portant sur le périmètre de la SLGRI fait l'objet de l'**annexe 1**.

## **Article 4 : parties prenantes**

Les représentants des structures qui suivent sont désignés comme **parties prenantes** de la SLGRI du territoire à risque important d'inondation de Châtelleraut-Poitiers et figurent en **annexe 2** du présent arrêté.

Les autres parties prenantes sont énumérées ci-après :

### Services pilotes et co-pilotes de la SLGRI :

- Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, pilote ;
- Préfecture de la Vienne ;
- Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine.

### Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

- CC. Mellois en Poitou ;
- CC. Val-de-Gâtine ;
- CC. Parthenay-Gâtine ;
- CC. Charente limousine ;
- CC. Haut-Limousin en Marche ;
- CC. Touraine Val de Vienne ;
- CA. Grand Châtelleraut ;
- CC. Vallées du Clain ;
- CC. Civraisien en Poitou ;
- CC. Haut-Poitou ;
- CC. Pays Loudunais ;
- CC. Vienne et Gartempe ;
- CU. Grand Poitiers.

### Autres collectivités territoriales :

- Région Nouvelle Aquitaine ;
- Région Centre-Val de Loire ;
- Département de la Vienne ;
- Département de la Charente ;
- Département de la Haute-Vienne ;
- Département des Deux-Sèvres ;
- Département de l'Indre-et-Loire.

### Autres services de l'État :

- DREAL Centre-Val de Loire ;
- Préfecture de la Charente ;
- Préfecture d'Indre-et-Loire ;
- Préfecture des Deux-Sèvres ;
- Préfecture de la Haute-Vienne ;
- DDT de la Charente ;
- DDT d'Indre-et-Loire ;
- DDT Deux-Sèvres ;
- DDT de la Haute-Vienne.

### Structures porteuses de SCoT :

- Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou ;
- Syndicat Mixte du SCoT Sud Vienne ;
- Pays de Gâtine.

### Structures en charge de la gestion et de la protection des milieux aquatiques :

- Syndicat Mixte Vienne et Affluents (SMVA) ;
- Syndicat Clain Aval ;
- Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ;
- Syndicat des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine ;
- Syndicat de la Manse étendu ;
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- Commissions Locales de l'Eau des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Clain » et « Vienne » ; « Sèvre-Niortaise » ;
- Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre-Niortaise ;
- Office français de la biodiversité, service départemental de la Vienne ;
- Association Régionale des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique de Nouvelle-Aquitaine ;
- Association Régionale des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique Centre-Val de Loire.

#### Services en charge de la sécurité, des secours et de la santé :

- Police, Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Vienne ;
- Gendarmerie, Groupement de Gendarmerie Départementale de la Vienne ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne ;
- Agence de Sûreté Nucléaire (ASN) ;
- Agence Régionale de Santé de la Nouvelle-Aquitaine, délégation départementale de la Vienne.

#### Chambres consulaires :

- Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine ;
- Chambre régionale de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Aquitaine ;
- Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine ;
- UNICEM Nouvelle-Aquitaine.

#### Services gestionnaires ou exploitants de réseaux :

- Eaux de Vienne (Syndicat des Eaux de la Vienne) ;
- ENEDIS (réseau de distribution d'électricité) ;
- EDF (Électricité de France) ;
- Syndicat Énergies Vienne ;
- GrDF (Gaz Réseau Distribution France) ;
- Orange ;
- SNCF Réseau ;
- Vinci Autoroutes, ASF.

#### Associations de protection de l'environnement et de consommateur :

- Poitou-Charentes Nature ;
- URCPPIE Nouvelle-Aquitaine ;
- LPO Poitou-Charentes ;
- UFC Que Choisir.

### **Article 5 : comité de pilotage**

Le comité de pilotage examine et valide les propositions des parties prenantes, il définit les objectifs de la stratégie locale de gestion du risque inondation et ses dispositions associées.

Ce comité de pilotage pourra évoluer à la marge si en cours de la définition de la SLGRI un enjeu particulier est identifié.

Les représentants des services de l'État, des collectivités, des EPCI, des institutions et des associations qui suivent sont désignés comme membres du **comité de pilotage** de la stratégie locale de gestion du risque inondation à élaborer sur le territoire à risque important d'inondation Châtelleraut-Poitiers :

#### Services pilotes et co-pilotes de la SLGRI :

- Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, pilote ;
- Préfecture de la Vienne ;
- Direction Départementale des Territoires de la Vienne ;
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine.

#### Communes :

- Availles-en-Châtelleraut ;
- Bonneuil-Matours ;
- Cenon-sur-Vienne ;
- Châtelleraut ;
- Naintré ;
- Vouneuil-sur-Vienne ;
- Smarves ;
- Vivonne ;
- Gençay ;
- Saint-Maurice-la-Clouère ;
- Vouillé ;
- Civaux ;

- Valdivienne ;
- Beaumont Saint-Cyr ;
- Bonnes ;
- Buxerolles ;
- Chasseneuil-du-Poitou ;
- Chauvigny ;
- Dissay ;
- Jaunay-Marigny ;
- Ligugé ;
- Migné-Auxances ;
- Poitiers ;
- Saint-Benoît ;
- Saint-Georges-lès-Baillargeaux.

#### Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

- CC. Mellois en Poitou ;
- CC. Parthenay-Gâtine ;
- CC. Charente limousine ;
- CC. Touraine Val de Vienne ;
- CA. Grand Châtellerauld ;
- CC. Vallées du Clain ;
- CC. Civraisien en Poitou ;
- CC. Haut-Poitou ;
- CC. Vienne et Gartempe ;
- CU. Grand Poitiers.

#### Autres collectivités territoriales :

- Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Région Centre-Val de Loire ;
- Département de la Vienne.

#### Structure porteuse de SCoT :

- Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou ;
- Syndicat Mixte du SCoT Sud Vienne.

#### Structures en charge de la gestion et de la protection des milieux aquatiques :

- Syndicat Clain aval ;
- Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ;
- Syndicat Mixte Vienne et Affluents ;
- Syndicat des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine ;
- Syndicat Mixte de la Manse étendu ;
- Commissions Locales de l'Eau des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Clain » et « Vienne » ;
- Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- Office français de la biodiversité, service départemental de la Vienne.
- Association Régionale des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique de Nouvelle-Aquitaine.

#### Service en charge de la sécurité et des secours :

- Police, Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Vienne ;
- Gendarmerie, Groupement de Gendarmerie Départementale de la Vienne ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne ;
- Agence Régionale de Santé (ARS).

#### Chambres consulaires :

- Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine ;
- Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine ;
- Chambre régionale de Commerce et d'Industrie Nouvelle-Aquitaine.

#### Structures en charge de la gestion et de la protection des milieux aquatiques :

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- Office français de la biodiversité, service départemental de la Vienne.

#### Associations de protection de l'environnement et de consommateurs :

- Poitou-Charentes Nature ;
- URCPIE Nouvelle-Aquitaine ;
- UFC Que Choisir.

#### Services gestionnaires ou exploitants de réseaux :

- Eaux de Vienne (Syndicat des Eaux de la Vienne) ;
- ENEDIS (réseau de distribution d'électricité) ;
- EDF (Électricité de France) ;
- Syndicat Énergies Vienne ;
- GrDF (Gaz Réseau Distribution France) ;
- Orange ;
- SNCF Réseau.

#### **Article 6 : approbation de la SLGRI**

La stratégie locale de gestion du risque inondation de Châtelleraut-Poitiers sera arrêtée avant le 31 décembre 2022.

#### **Article 7 : publication**

Un exemplaire du présent arrêté est notifié aux maires des collectivités, aux présidents des EPCI, aux représentants des institutions et des associations définis à l'article 4.

Le présent arrêté conjoint sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Vienne, de l'Indre-et-Loire, de la Haute-de-la-Vienne, des Deux-Sèvres, de la Charente et une copie sera notifiée à l'ensemble des parties prenantes concernées.

#### **Article 8 : délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### **Article 9 : exécution**

- Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Indre-et-Loire,
- Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture des Deux-Sèvres,
- M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente,
- M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Vienne,
- M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne,
- Mme la directrice de Cabinet de la Préfète de la Vienne,
- MM. les sous-préfets d'arrondissement de Châtelleraut et de Montmorillon,
- M. le directeur départemental des territoires de la Vienne.

sont chargés, chacun ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

<b>La Préfète de la Vienne</b> Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite Chevalier du Mérite Agricole	<b>La Préfète de la Charente</b> Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite	<b>Le Préfet des Deux-Sèvres</b> Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite
<b>Le Préfet de la Haute-Vienne</b> Chevalier de l'ordre national du Mérite	<b>La Préfète d'Indre-et-Loire</b> Chevalier de l'ordre national du Mérite	

**Arrêté conjoint**  
portant sur l'organisation administrative  
de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation  
du territoire à risque important d'inondation  
de Châtelleraut-Poitiers

**Madame la Préfète de la Vienne,**  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite  
Chevalier du Mérite Agricole

**Madame la Préfète de la Charente**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Fait à Angoulême, le 03 MARS 2021

La Préfète de la Charente

~~Magali DEBATTÉ~~



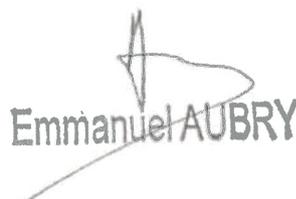
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

<b>La Préfète de la Vienne</b> Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite Chevalier du Mérite Agricole	<b>La Préfète de la Charente</b> Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite	<b>Le Préfet des Deux-Sèvres</b> Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite
<b>Le Préfet de la Haute-Vienne</b> Chevalier de l'ordre national du Mérite	<b>La Préfète d'Indre-et-Loire</b> Chevalier de l'ordre national du Mérite	

**Arrêté conjoint**  
portant sur l'organisation administrative  
de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation  
du territoire à risque important d'inondation  
de Châtellerault-Poitiers

**Madame la Préfète de la Vienne,**  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite  
Chevalier du Mérite Agricole

**Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres**  
Chevalier de l'ordre national du Mérite  
Chevalier de la Légion d'Honneur

  
Emmanuel AUBRY

Fait à Niort, le **12 MARS 2021**

Le Préfet des Deux-Sèvres



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

<b>La Préfète de la Vienne</b> Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite Chevalier du Mérite Agricole	<b>La Préfète de la Charente</b> Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite	<b>Le Préfet des Deux-Sèvres</b> Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite
<b>Le Préfet de la Haute-Vienne</b> Chevalier de l'ordre national du Mérite	<b>La Préfète d'Indre-et-Loire</b> Chevalier de l'ordre national du Mérite	

**Arrêté conjoint**  
portant sur l'organisation administrative  
de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation  
du territoire à risque important d'inondation  
de Châtelleraut-Poitiers

**Madame la Préfète de la Vienne,**  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite  
Chevalier du Mérite Agricole

**Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne**  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Fait à Limoges, le

**08 MARS 2021**

Le Préfet de la Haute-Vienne

**Seymour MORSY**



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

<b>La Préfète de la Vienne</b> Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite Chevalier du Mérite Agricole	<b>La Préfète de la Charente</b> Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite	<b>Le Préfet des Deux-Sèvres</b> Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite
<b>Le Préfet de la Haute-Vienne</b> Chevalier de l'ordre national du Mérite	<b>La Préfète d'Indre-et-Loire</b> Chevalier de l'ordre national du Mérite	

**Arrêté conjoint**  
portant sur l'organisation administrative  
de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation  
du territoire à risque important d'inondation  
de Châtelleraut-Poitiers

**Madame la Préfète de la Vienne,**  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite  
Chevalier du Mérite Agricole

**Madame la Préfète d'Indre-et-Loire**  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Fait à Tours, le

**23 FEV. 2021**

La Préfète d'Indre-et-Loire

Marie LAJUS



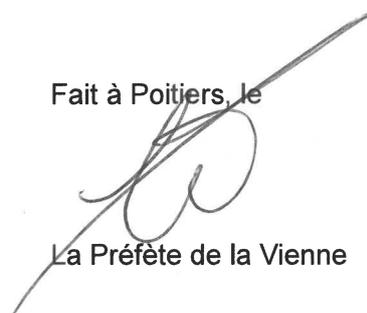
<b>La Préfète de la Vienne</b> Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'ordre national du Mérite Chevalier du Mérite Agricole	<b>La Préfète de la Charente</b> Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite	<b>Le Préfet des Deux-Sèvres</b> Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite
<b>Le Préfet de la Haute-Vienne</b> Chevalier de l'ordre national du Mérite	<b>La Préfète d'Indre-et-Loire</b> Chevalier de l'ordre national du Mérite	

**Arrêté conjoint**  
portant sur l'organisation administrative  
de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation  
du territoire à risque important d'inondation  
de Châtellerault-Poitiers

**Madame la Préfète de la Vienne,**  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite  
Chevalier du Mérite Agricole

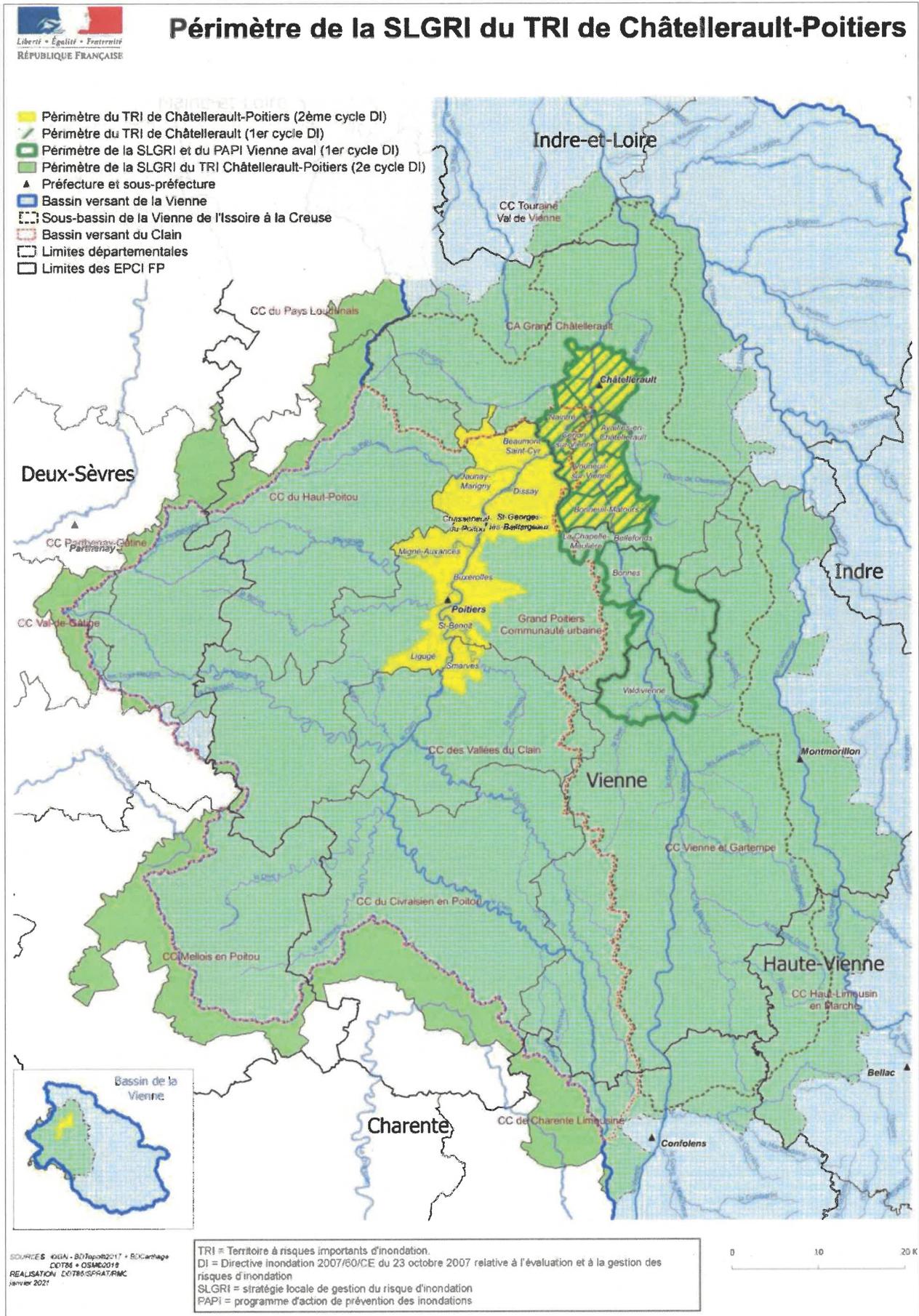
Fait à Poitiers, le

**26 MARS 2021**

  
La Préfète de la Vienne

**Chantal CASTELNOT**

ANNEXE 1 : carte périmètre de la SLGRI du TRI de Châtelleraut-Poitiers



**ANNEXE 2 : Liste des collectivités incluses dans le périmètre de la SLGRI Vienne-Clain :**

[2 régions, 5 départements, 13 EPCI, 247 communes]

**Département de la Charente  
(16) [1 EPCI, 9 communes] :**CC de Charente Limousine

Abzac  
Alloue  
Anzac-sur-Vienne  
Brillac  
Épenède  
Hiesse  
Lessac  
Oradour-Fanais  
Pleville

**Département d'Indre-et-Loire  
(37) [1 EPCI, 4 communes] :**CC Touraine Val de Vienne

Marigny-Marmande  
Ports-sur-Vienne  
Pussigny  
Antogny-le-Tillac

**Département des Deux-Sèvres  
(79) [3 EPCI, 41 communes] :**CC Mellois en Poitou

Alloinay  
Caunay  
Chail  
Chenay  
Chey  
Clussais-la-Pommeraiie  
La Chapelle-Pouilloux  
Lezay  
Mairé-Lévescault  
Maisonnay  
Melle  
Melleran  
Messé  
Pers  
Pliboux  
Rom  
Saint-Coutant  
Saint-Vincent-la-Châtre  
Sainte-Soline  
Sauzé-Vaussais  
Sepvret  
Vançais  
Vanzay

CC Parthenay-Gâtine

Chantecorps  
Coutières  
Fomperron  
La Ferrière-en-Parthenay  
Les Forges  
Ménigoute  
Reffannes  
Saint-Germier  
Saint-Martin-du-Fouilloux  
Saurais  
Thénezay  
Vasles  
Vausseroux  
Vautebis

CC Val-de-Gâtine

Clavé  
Vouhé  
Saint-Lin  
Beaulieu-sous-Parthenay

**Département de la Vienne  
(86) [7 EPCI, 188 communes] :**CA Grand Châtelleraut

Antran  
Archigny  
Availles-en-Châtelleraut  
Bellefonds  
Bonneuil-Matours  
Buxeuil  
Cenon-sur-Vienne  
Cernay  
Châtelleraut  
Chenevelles  
Colombiers  
Coussay-les-Bois  
Dangé-Saint-Romain  
Doussay  
Ingrandes  
Leigné-les-Bois  
Leigné-sur-Usseau  
Lenclôtre  
Les Ormes  
Leugny  
Mairé  
Mondion  
Monthoiron  
Naintré  
Orches  
Ouzilly  
Oyré  
Pleumartin  
Port-de-Piles  
Saint-Genest-d'Ambière  
Saint-Gervais-les-Trois-Clochers  
Saint-Rémy-sur-Creuse  
Savigny-sous-Faye  
Scorbé-Clairvaux  
Senillé-Saint-Sauveur  
Sossais  
Thuré  
Usseau  
Vaux-sur-Vienne  
Vellèches  
Vouneuil-sur-Vienne

CC des Vallées du Clain

Marnay  
Aslonnes  
Château-Larcher  
Dienné  
Fleuré  
Gizay  
Iteuil  
La Villedieu-du-Clain  
Marçay  
Marigny-Chemereau  
Nieuil-l'Espoir  
Nouaillé-Maupertuis  
Roches-Prémarie-Andillé  
Smarves  
Vernon  
Vivonne

CC du Civraisien en Poitou

Anché  
Blanzay  
Brion  
Brux  
Champagné-le-Sec  
Champagné-Saint-Hilaire  
Champniers

Charroux  
Château-Garnier  
Chaunay  
Gençay  
Joussé  
La Chapelle-Bâton  
La Ferrière-Airoux  
Magné  
Payroux  
Romagne  
Saint-Maurice-la-Clouère  
Saint-Romain  
Saint-Secondin  
Savigné  
Sommières-du-Clain  
Valence-en-Poitou  
Voulon

CC du Haut-Poitou

Amberre  
Avanton  
Ayron  
Boivre-la-Vallée  
Chabournay  
Chalandray  
Champigny en Rochereau  
Cherves  
Chiré-en-Montreuil  
Chouppes  
Cissé  
Coussay  
Frozes  
Latillé  
Maillé  
Mirebeau  
Neuville-de-Poitou  
Quinçay  
Saint Martin la Pallu  
Thurageau  
Villiers  
Vouillé  
Vouzailles  
Yversay

CC du Pays Loudunais

Saires  
Verrue

CC Vienne et Gartempe

Adriers  
Antigny  
Asnières-sur-Blour  
Availles-Limouzine  
Bouresse  
Chapelle-Viviers  
Civaux  
Fleix  
Goux  
L'Isle-Jourdain  
La Bussière  
Lathus-Saint-Rémy  
Lauthiers  
Le Vigeant  
Leignes-sur-Fontaine  
Lhonnaizé  
Luchapt  
Lussac-les-Châteaux  
Mauprévoir  
Mazerolles  
Millac  
Montmorillon  
Moulimmes

Moussac  
Mouterre-sur-Blourde  
Nérignac  
Paizay-le-Sec  
Persac  
Pindray  
Plaisance  
Pressac  
Queaux  
Saint-Laurent-de-Jourdes  
Saint-Martin-l'Ars  
Saint-Pierre-de-Maillé  
Saint-Savin  
Saulgé  
Sillars  
Usson-du-Poitou  
Valdivienne  
Verrières

Grand Poitiers Communauté urbaine

Beaumont Saint-Cyr  
Béruges  
Biard  
Bignoux  
Bannes  
Buxerolles  
Celle-Lévescault  
Chasseneuil-du-Poitou  
Chauvigny  
Cloué  
Coulombiers  
Crotelle  
Curzay-sur-Vonne  
Dissay  
Fontaine-le-Comte  
Jardres  
Jaunay-Marigny  
Jazeneuil  
La Chapelle-Moulière  
La Puye  
Lavoux  
Ligugé  
Liniers  
Lusignan  
Mignaloux-Beauvoir  
Migné-Auxances  
Montamisé  
Poitiers  
Pouillé  
Rouillé  
Saint-Benoît  
Saint-Georges-lès-Baillargeaux  
Saint-Julien-l'Ars  
Saint-Sauvant  
Sainte-Radégonde  
Sanxay  
Savigny-Lévescault  
Sèvres-Anxaumont  
Tercé  
Vouneuil-sous-Biard

**Département de la Haute-Vienne  
(87) [1 EPCI, 5 communes] :**CC Haut-Limousin en Marche

Gajoubert  
Saint-Bonnet-de-Bellac  
Saint-Martial-sur-Isop  
Val d'Issoire  
Val-d'Oire-et-Gartempe